

L'an deux mil vingt et un, le vingt Mars à onze heures, les membres du Conseil Municipal de Brétigny, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont assemblés dans la salle des associations, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DOUCET, Maire.

Présents : M. DOUCET, Mme LAFAUX, M. VARLET, M. MILLET, Mme PATRAN, M. PREVOST, Mme RENAUD, M. THIESSET, Mme THOMASSIN

Absents : MM BEURAIN, FERREIRA PACHECO

Excusé :

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2020.

II - ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE AU SE60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'adhésion de la communauté de communes Thelloise au SE60

III - CONVENTION ET DEVIS DE RATTACHEMENT DU CCAS À LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin que le CCAS bénéficie des prestations de l'ADICO, il convient de faire un rattachement avec la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le rattachement du CCAS à la commune et autorise Monsieur le Maire à signer les devis concernés.

IV - CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'afin de finaliser la demande de subvention concernant les travaux prévus sur la place des Tilleuls, une convention doit être mise en place avec le Conseil Départemental car ceux-ci concerne une partie de la RD87.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

V - DIVERS

- Suite à la crise sanitaire et l'annulation de toutes manifestations, le Conseil Municipal décide de distribuer des chocolats aux enfants jusqu'à 10 ans. La distribution se fera le dimanche de pâques dans l'après-midi.